

# Règlement



## Art. 1 : Généralités

Le JurAlp Enduro Tour est un championnat transfrontalier visant à la promotion du VTT Enduro sous toutes ses formes. Un classement annuel est établi à la suite de l'ensemble des courses composant le challenge. Etant donné les différents formats de courses, les dispositions particulières peuvent être établies par les organisateurs. Pour les détails, nous vous renvoyons aux différents règlements des manches organisatrices.

Le JurAlp Enduro Tour 2022 sera composé des manches suivantes :

- Enduro des Monts Jura – Lelex/Crozet, France : 30 et 31 juillet
- Chaumont Super D – St-Blaise, Suisse : 13 août
- Enduro de la Pipe – Septmoncel, France : 21 août
- Rock the Besso – Zinal, Suisse : 10 septembre
- 

## Art. 2 : Inscription

L'inscription se fait en ligne via le site [www.juralp.bike](http://www.juralp.bike) pour la série des 4 courses.

**Package 4 courses € 200,00 (hors options par événements et frais dossier)**

Les packages seront disponible pour une durée limitée entre le 5 avril 2022 à 12h00 et le 15 avril 2022 à 0h00.

Passé ce délai, il sera possible de s'inscrire individuellement pour chacune des manches.

### Art 3 : Classement

Des points sont attribués à l'issue de chaque manche de la série selon le barème suivant, identique pour chaque manche :

Postion	Points
1er rang	120
2ème rang	110
3ème rang	101
4ème rang	93
5ème rang	86
6ème rang	80
7ème rang	75
8ème rang	71
9ème rang	68
10ème rang	66
11ème rang	64
12ème rang	62
13ème rang	60
14ème rang	58
15ème rang	56

Position	Points
16 ème rang	55
17 ème rang	54
18 ème rang	53
19 ème rang	52
20 ème rang	51
21 ème rang	50
22 ème rang	49
23 ème rang	48
24 ème rang	47
25 ème rang	46
26 ème rang	45
27 ème rang	44
28 ème rang	43
29 ème rang	42
30 ème rang	41

Position	Points
31 ème rang	40
32 ème rang	39
33 ème rang	38
34 ème rang	37
35 ème rang	36
36 ème rang	35
37 ème rang	34
38 ème rang	33
39 ème rang	32
40 ème rang	31
41 ème rang	30
42 ème rang	29
43 ème rang	28
etc	...
dès 70 ème	1

Un classement final est établi pour chaque catégorie dès lors qu'un minimum de 3 participant.e.s sont classé.e.s, en additionnant le nombre de points obtenus à chacune des courses.

### Art 4 : Catégories

- Femmes : dès 15 ans
- Juniors : 15 ans à 20 ans
- Seniors : 21 ans à 39 ans
- Master 1 : 40 ans à 49 ans
- Master 2 : 50 ans et +

### Art 5 : Licence et affiliation à une fédération nationale

Aucune licence de fédération n'est requise pour la participation au JurAlp Enduro Tour. La souscription à une licence à la fédération de cyclisme est toutefois recommandée.

## **Art 6 : Cérémonie protocolaire**

Les podiums suivent en principe la remise des prix de chaque compétition. A l'issue de la dernière manche du championnat JurAlp Enduro Tour, un podium récompensant les 3 meilleur.e.s coureurs.euses de chaque catégorie est organisé, pour autant que 3 participant.e.s au moins soient classé.es. Chaque organisateur est libre quant à la forme protocolaire que revêt la cérémonie.

## **Art 7 : Désistement**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, à l'exception de 2 cas de figure :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical. Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours calendaires qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les mois qui suivent l'épreuve. Le remboursement de l'inscription s'effectuera de la façon suivante :

**Montant de l'inscription moins 20 € de frais de dossier et éventuels frais d'options par événements.**

## **Art 8 : Annulation d'une manche**

En cas d'annulation d'une manche au calendrier du JurAlp Enduro Tour à cause de force majeure (y compris pandémie), l'inscription ne sera pas automatiquement remboursée ni reportée sur l'année suivante. Il appartient à l'organisateur de la manche concernée de déterminer au besoin les modalités et les possibilités de remboursement.

## **Art 9 : Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement à tout moment. Le site internet est le portail d'information officiel

de l'événement sur lequel seront publiées toutes les communications officielles.

### **Art 10 : Sécurité**

Même si les événements aux calendriers du JurAlp Enduro Tour se veulent conviviaux, ils ne sont pas exempts de risques. Ainsi, par souci de sécurité, la participation aux épreuves requiert les protections suivantes :

- Casque intégral : obligatoire
- Genouillères = obligatoires
- Gants longs = fortement recommandés
- Coudières et dorsale/sac à dos = fortement recommandées



Certains événements ont des dispositions plus restrictives. Le règlement de chaque épreuve prime sur le règlement de la série.

### **Art 11 : Responsabilité**

La participation à chacune des courses se fait sous la propre responsabilité des participants et à leurs propres risques. Par leur inscription (aussi par des tiers), les participants renoncent de faire valoir tous leurs droits, également des tiers, vis-à-vis des organisateurs et de toute personne morale et physique étant impliqués à l'événement. De plus, les participants confirment par leur inscription, qu'ils disposent d'une condition physique leur permettant de supporter le grand effort physique requis.

### **Art 12 : Dispositions supplémentaires**

Pour tous les cas qui ne sont pas mentionnés dans ce règlement, référence est faite au règlement propre de chaque épreuve. Dans le cadre où aucune disposition particulière ne serait mentionnée, ce sont les dispositions du règlement UCI qui s'appliquent.